

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANTILLY

220094

Rendu exécutoire
le

Modification n°1

ANNEXE 5 - PLAN DE LA CANALISATION DE GAZ À HAUTE PRESSION

Date d'origine :

Juin
2025

Annexe

5

PLU approuvé le 31 mars 2017 - Études initiales réalisées par vea - Urbanisme & Architecture

MODIFICATION N°1 - APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du : 19 Juin 2025

Urbanistes :

Mandataire : AET

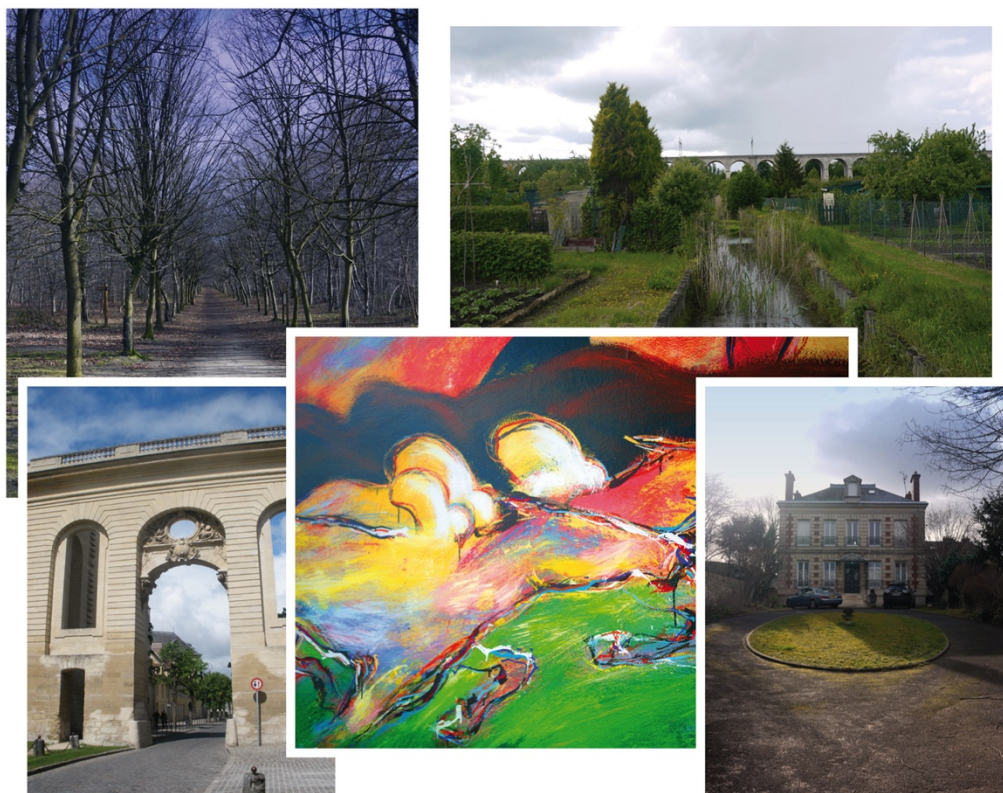
12-14, rue Saint-Germain - 60200 COMPIÈGNE
Téléphone : 03 44 20 28 67
Courriel : aet.geometres@orange.fr

Equipe d'étude :

M. Danse (Géog-Urb) - Agence d'Urbanisme ARVAL

Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Département de l'Oise
Commune de Chantilly
PLAN LOCAL D'URBANISME



Annexe 5 : Plan de la canalisation de Gaz à Haute Pression

Annexe
5

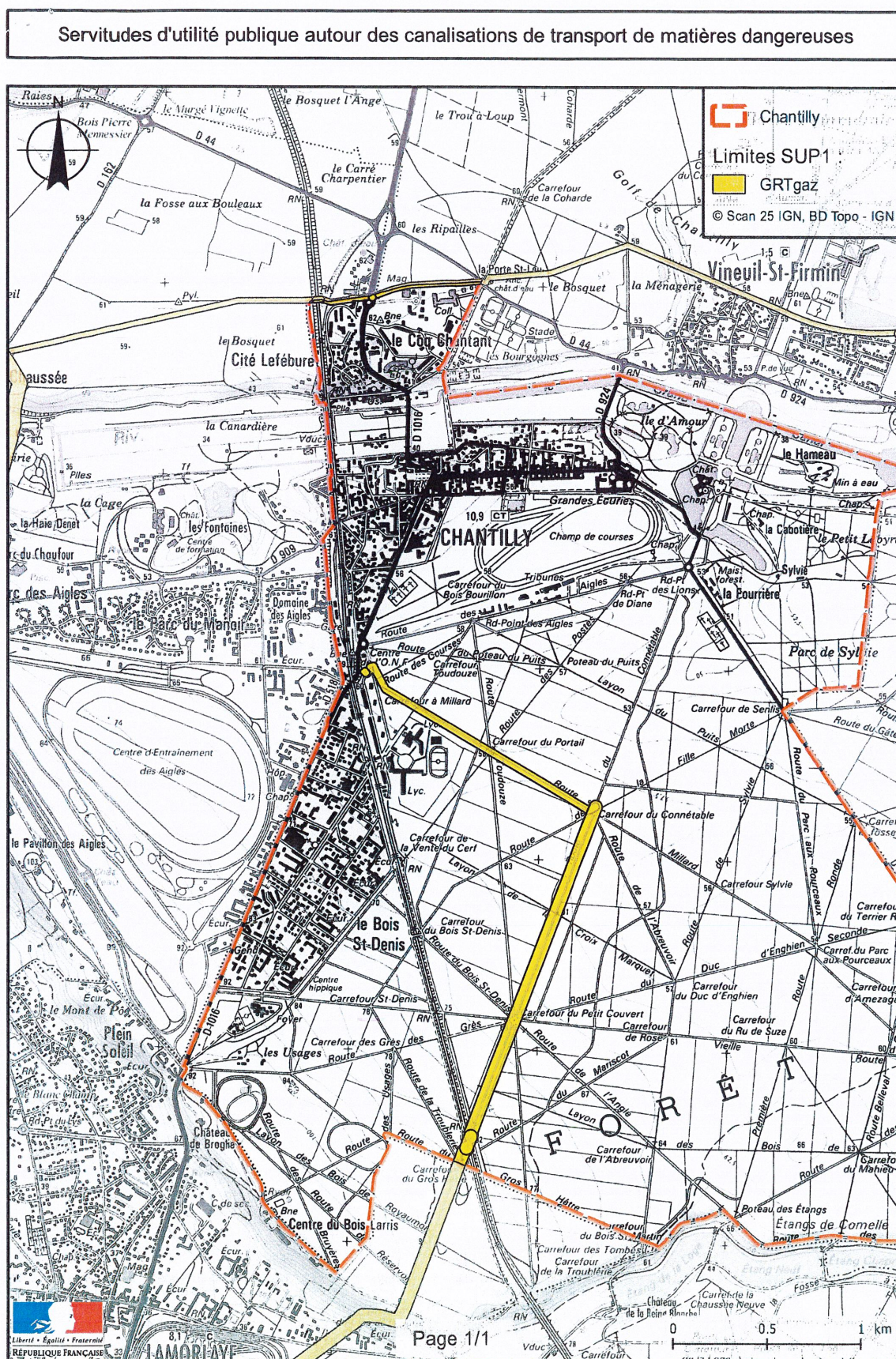
PLU

Approuvé le	01-04-2005
Révisé le	29-06-2012
Modifié le	11-05-2007
Modifié le	25-06-2010

Révision

Prescrite le	27-09-2013
Arrêtée le	23-06-2016
Approuvée le	31-03-2017

Tracé reporté en Annexe 2b : Plan des servitudes d'utilité publique



Annexe 63 : Caractérisation des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTgaz et des largeurs des bandes de servitudes d'utilité publique sur la commune de Chantilly

T

Nom de la commune	Code Insee	Nom du Transporteur	Adresse du Transporteur
Chantilly	60141	GRTgaz	26, rue de Calais - 75436 PARIS cedex 09

Tableaux des caractéristiques :

Dans les tableaux ci-dessous :

- PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation
- DN : Diamètre Nominal de la canalisation.
- Distances S.U.P (SUP1, SUP2, SUP3) : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Ouvrages traversant la commune :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN100/80-1962-GOUVIEUX-SENLIS	40	80	685,1	enterrée	10	5	5
DN150/100-1960-CHANTILLY_MAISON_FORESTIERE	40	100	1508	enterrée	15	5	5
DN150/100-1960-CHANTILLY_MAISON_FORESTIERE	40	150	1942	enterrée	30	5	5
DN150/100-1960-CHANTILLY_MAISON_FORESTIERE	40	150	64	aérien	30	10	10
DN80-1963-CHANTILLY_CASTEL	40	80	8,7	enterrée	10	5	5

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
DN100/80-1962-GOUVIEUX-SENLIS	40	80	0	aérien	11	10	10

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée.

Installations annexes situées sur la commune :

Nom de l'installation	SUP1	SUP2	SUP3
CHANTILLY LE CASTEL - 60141	12	8	8
CHANTILLY MAISON FORESTIERE - 60141	12	8	8

Annexe 2b : Cf. Plan des servitudes d'utilité publique